L'Amiral Montagu a donné avis que les Habitans de Rhode-Iſland ſont au déſeſpoir des entraves que les vaiſſeaux du Roi mettent à leur trafic. Les lettres de la Caroline méridionale portent que dans la contrée des Creeks, il y a beaucoup de troubles, & que les Indiens ont maſſacré un Marchand, & que pluſieurs autres ont reçu divers outrages. Les détails des pertes eſſuyées dans les Iſles Caraïbes par la furie des ouragans eſt vraiment affreux: leurs Habitans manquent des choſes les plus néceſſaies à la vie; on ſe diſpoſe à leur porter des ſecours.

Les nouvelles de naufrages ne s'épuiſent pas. La *Revenge*, Capit. Dolliſon, parti de Limerick pour Bordeaux, a péri ſur les côtes de France; l'équipage s'eſt ſauvé. Une foule d'autres bâtimens ont eu le même ſort.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Béziers, *le* 30 *Novembre.*

La fontaine de Gabian, ſi renommée par ſon *huile pétrole*, étoit preſqu'entiérement tarie depuis quelques années, par le peu de ſoin que l'on avoit pris de l'entretenir & d'y faire les réparations néceſſaires. M. l'Evêque de Béziers, Seigneur du lieu, voyant à regret que le Public alloit être fruſtré du ſecours de cette huile ſpécifique contre pluſieurs maladies, n'a rien négligé pour remettre cette fontaine en bon état. Il a eu la ſatisfaction de voir que les dépenſes qu'il y avoit faites avoient produit tout l'effet qu'il pouvoit en attendre. Afin que l'huile ne ſoit point falſifiée & affoiblie par des mêlanges, une perſonne de confiance & d'une fidélité éprouvée a été chargée de la faire ramaſſer avec tout le ſoin poſſible, & de la mettre dans des bouteilles ſcellées du ſceau des armes de M. l'Evêque de B. Le prix de la livre de cette huile pétrole avoit d'abord été fixé à 6 l.; mais afin de faciliter au Public le moyen de s'en procurer, il a été réduit à 4 l. Les propriétés & les vertus de cette huile ſont aſſez connues. Elle appaiſe les douleurs de la goutte, des maux de dents &c. C'eſt un préſervatif contre les maladies contagieuſes. Elle guérit des fievres quartes & quotidiennes, de la colique, de la ſurdité cauſée par quelque humeur froide. C'eſt un ſpécifique pour les enclouûres des chevaux, un grand remede contre la dyſſenterie &c. On l'employe utilement pour la brûlure, les plaies des nouvelles accouchées &c. Elle eſt ſouveraine pour tout ce qu'on appelle contuſion, foulure, diſlocation &c.

De Chalons-Sur-Saône, *le* 1 *Décembre.*

Les vins de la premiere qualité ne valent ici que 3 ſ. & demi la bouteille; il y en a même d'aſſez bons à 2 ſ. & demi. Les Habitans de la côte commencent à reſſentir les avantages de cette récolte; ils en ſont d'autant plus vivement affectés qu'ils ont éprouvé, ces dernieres années, les rigueurs de la diſette. On ne recueille ſur la côte que du vin; ainſi lorſque cette denrée manque, tout manque aux Habitans. La premiere néceſſité eſt celle des moyens de pourvoir à ſes beſoins; le vin eſt donc vraiment la denrée de premiere néceſſité pour ce Peuple. Le Vigneron chargé de frais de culture partage par égale portion, avec le Propriétaire, le produit de ſa récolte: dans les mauvaiſes années & même dans les médiocres, il eſt obligé de vendre tout ſon vin pour ſubſiſter; il boit de l'eau, & quelquefois d'autres boiſſons, peut-être nuiſibles, certainement déſagréables, qu'il fait avec de petits fruits ramaſſés ſur les haies. Cette année, il pourra boire du vin, du moins une certaine quantité, ce qui diminuera beaucoup ſa dépenſe en grains. Ainſi cette liqueur eſt encore pour lui de néceſſité premiere, comme conſommation, puiſqu'elle ſupplée en partie au pain. Mal nourri, mal vêtu avec un gilet & une chemiſe de groſſe toile, des guêtres blanches & des ſabots, il voyoit de ſes côteaux rians les Breſſans aſſez bien nourris & bien vêtus, au-delà de la Saône, ſans avoir des objets d'échange à leur offrir pour partager le même ſort. Les Breſſans ne recueillent point ou preſque point de vin; mais ils ont différentes eſpeces de grains, du bois, du poiſſon fourni par des étangs &c. Aujourd'hui les uns & les autres ont la ſatisfaction de pouvoir échanger leur ſuperflu reſpectif. S'ils ont quelque choſe à deſirer, c'eſt de voir bientôt des communications praticables en toute ſaiſon, s'exécuter de village en village, de

bourg à bourg. Faute de chemins qui réſiſtent aux intempéries de l'hiver, il leur en coûteroit plus de tirer des denrées de deux ou trois lieues, qu'il n'en coûte pour les tranſporter à Lyon & même plus loin.

On écrit de Villefranche en Beaujollois que le vin y eſt ſi abondant qu'il tombe à vil prix.

DE CHÂLONS SUR-MARNE, *le 1 Décembre.*

La Dame le Bourſier du Coudray, penſionnée par le Roi pour aller enſeigner l'Art des accouchemens dans tout le Royaume, ouvre ici un Cours de cet Art précieux, à la ſatisfaction du Public. Les ſuccès qu'elle a eus dans pluſieurs Provinces, & tout récemment dans la Franche-Comté, excitent l'empreſſement le plus vif. Après qu'elle aura rempli dans cette Ville les vues ſalutaires du Gouvernement & nos vœux, elle ſe rendra à Dijon pour y donner les mêmes inſtructions & y répandre les préſens dont elle les accompagne.

DE DIJON, *le 2 Décembre.*

Le vin ne vaut que de trois à quatre ſous la bouteille. Les perſonnes charitables ſe réjouiſſent de ce que le pauvre paſſera un hiver moins dur que ceux des dernieres années. En buvant un peu de vin & mangeant une livre de pain, il ſe trouve beaucoup mieux que s'il mangeoit deux livres de pain & buvoit de l'eau.

DE RHEIMS, *le 4 Décembre.*

Tous les jours le haſard fait découvrir quelques nouvelles richeſſes de la nature propres au climat où elle les a placées. Les terres du pays Rémois ſont très-arides; il n'y en a preſque point de bonnes. La craie s'y trouve ſi près de la ſurface que la terre s'échauffe difficilement, & d'ailleurs la couche productive eſt ſi légere qu'elle ſe réduit aiſément en poudre. Ce n'eſt qu'à force de fumier que l'on parvient à en lier les parties & à exciter la fermentation. A deux lieues de cette Ville, dans la Paroiſſe de Barru, il y a une montagne dont la terre paroît être une glaiſe fondante aſſez reſſemblante à l'argille que les Potiers employent: Les ſources d'eau y ſont communes. Un Habitant de la campagne a fait, dans cette montagne, la découverte d'une terre ſulphureuſe propre à l'engrais des terres. D'après les expériences qui ont été faites, le Chapitre de notre Métropole, Seigneur de cette montagne, en a fait deſſécher le terrein par des ſaignées. La terre ſéche ſe tire par gazons & ſe range en tas, à peu près comme le bois à charbon; on met le feu à ces gazons entaſſés, la terre s'embraſe & ſe réduit en cendres. Les Laboureurs répandent ſur leurs terres cette cendre qui les échauffe, les lie en fondant, & les rend propres à une forte végétation. Cette découverte eſt très-intéreſſante pour le pays. On ne ſçait ſi elle n'eſt que le pur effet du haſard, ou ſi on la doit en partie à des recherches réfléchies & ſuivies. Quoiqu'il en ſoit, l'Auteur ne s'eſt pas fait connoître au Public.

Peut-être y auroit-il différentes expériences à faire ſur cette terre: par exemple, on pourroit eſſayer de la tranſporter en nature ſur les terres ordinaires, & voir ce qu'opéreroit leur mélange. La nature ſemble nous inviter, par cet événement, à l'étudier davantage, & nous promettre que nous trouverons, en cherchant, les biens qu'elle ſemble au premier aſpect nous avoir refuſés. Plus on la conſulte, plus on eſt convaincu qu'elle a mis partout ou preſque partout le remede à côté du mal. Mais la terre eſt encore inconnue à ſes Habitans; ils ne ſont encore que comme des enfans qui ne ſçavent que prendre la mamelle que leur préſente leur nourrice.

Les vins de notre montagne ſur la qualité deſquels on avoit d'abord été inquiet, ſe font très-bien & ſe trouvent excellens. Le bon vin rouge, premiere qualité, vaut de 350 à 400 liv. les deux pieces; le bon vin d'uſage, de 150 à 200 liv. les deux pieces. Depuis quelques jours, il y a eu de l'augmentation, parce que les Marchands qui viennent en faire des achats ont aſſuré que le vin de la Bourgogne étoit inférieur au nôtre.

DE PARIS, *le 9 Décembre.*

Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi du 18 Août 1772, qui, en réformant une Ordonnance de M. l'Intendant de Soiſſons du 2 Août 1770, ordonne que le droit d'amortiſſement dû par

les Religieux d'Orbais, à cauſe d'une ceſſion à eux faite par leur Abbé, d'immeubles dépendans de la Menſe Abbatiale, ſera payé ſur le pied du cinquième du capital de la rente de 800 livres, moyennant laquelle ladite ceſſion a été faite.

Autre du 20 Septembre, *qui diſpenſe pour l'avenir du payement de tous droits de marc d'or, les Commiſſaires ordinaires & provinciaux des Guerres, & les Commiſſaires à la conduite & police des Troupes de la Maiſon de S. M. & de ſes Compagnies d'Ordonnance.*

Lettres Patentes du Roi données à Verſailles le 4 Octobre, qui ordonnent que tous les comptes qui ſe rendent dans toutes les Chambres des Comptes, ſeront écrits à l'avenir ſur papier; qui fixent le nombre des lignes de chaque page deſdits comptes, & le nombre des ſyllabes de chaque ligne; & qui preſcrivent qu'à l'avenir toutes les ſommes tirées hors ligne dans leſdits comptes, ſeront écrites en chiffres arabes.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 14 Octobre, qui ordonne que les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, & tous Officiers Commenſaux de ſa Maiſon, réputés Militaires, ne puiſſent jouir du privilege d'exemption de taille que conformément aux Edit de 1750, & Déclaration de 1752, qui n'accordent aux Officiers militaires que l'exemption de la taille perſonnelle, & non de la taille d'exploitation, s'ils n'ont pas encore rempli les conditions preſcrites pour acquérir la nobleſſe militaire.

Autre du 18 Octobre, *portant réglement pour la manutention des recettes des Domaines & Bois de S. M.*

Deux *Jugemens de Police du 2 & du 8 Octobre*, qui déclarent bonnes & valables des ſaiſies faites ſur des Parfumeur, Amidonnier &c, d'amidon tranſporté nuitamment ſans déclaration, congé, acquit des droits &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Obſervations ſur le chiendent.

Nous avons donné ci-devant la maniere de faire de la biere avec le chiendent, ſuivie dans quelques cantons de l'Allemagne, on l'a eſſayée avec ſuccès en Normandie. Il faut ou employer ou extirper cette plante.

Cette racine s'eſt prodigieuſement multipliée, cette année, dans la Saxe: c'a été un vrai fléau pour les campagnes de cet Electorat. L'automne a été très-favorable pour la détruire. Des Agriculteurs, éclairés ſur leurs vrais intérêts, ont fait labourer leurs champs quatre à cinq fois de ſuite, ne laiſſant aucun endroit où la charue n'ait creuſé profondément; & l'on a fait paſſer enſuite ſur ces terres de grandes & de petites herſes. Au lieu de mettre le chiendent en tas dans la campagne pour l'y laiſſer pourrir, ils l'ont emporté chez eux, & l'ont donné à manger à leurs beſtiaux. C'eſt en effet, pour ces animaux, une très-bonne nourriture; car par elle-même la plante eſt ſaine & farineuſe. On l'a employé auſſi, au lieu de paille, pour litiere dans les bergeries: il s'y convertit en excellent fumier ſans qu'il ſoit à craindre qu'étant pourri il reprenne racine. Un Econome Saxon, après avoir bien nettoyé ſes terres & employé à ces uſages le chiendent qu'il en avoit tiré, a acheté tout celui qu'on eſt venu lui offrir. Une foule de femmes & d'enfans ſe ſont empreſſés à lui en apporter. Il en eſt réſulté un triple bien: ces malheureux ont trouvé une reſſource, le Cultivateur a eu à bon marché une nourriture pour ſes beſtiaux, & les champs ont été purgés de cette racine pernicieuſe. La même choſe a été pratiquée en Siléſie avec le même ſuccès.

Nous donnerons bientôt la maniere de faire de bon pain avec le chiendent & pluſieurs autres racines, ainſi que les glands, les marons d'Inde &c.

II.

Nouvelles recherches ſur le papier.

Le renchériſſement du papier, marchandiſe ſi utile & ſi néceſſaire, nous a engagés à rappeller en dernier lieu quelques recherches économiques dont il ſeroit poſſible de profiter. L'Allemagne, obligée depuis quelques années de tendre à l'épargne dans toutes ſes dépenſes, n'a point négligé cet objet. Il n'y a pas long-tems que l'on propoſa à Berlin un prix de cinquante écus du pays, pour celui qui trouveroit la maniere de

faire du papier avec des copeaux, de la paille, des feuilles &c. Un Gentilhomme Saxon prétend qu'on en feroit de très-bon avec les feuilles qui croiſſent autour des grappes du bled de Turquie. Il doit publier inceſſamment la meilleure maniere de réuſſir dans cet eſſai.

Ce même Gentilhomme, étonné de toutes les peines qu'on ſe donne pour ramaſſer des chiffons & des haillons, a cru qu'il ſeroit beaucoup plus naturel de faire du papier neuf avec de vieux papier, & de laiſſer les débris du linge & des étoffes pour fumer la terre. Avec des rognures de cartes, de reliûres &c, on fait du carton; pourquoi n'en feroit-on pas du papier? Ce Gentilhomme a cru la choſe facile, il voyoit beaucoup de mauvais papier ſous ſa main, il a trouvé qu'il étoit plus commun, moins cher que les chiffons, il en a fait ramaſſer dans ſa maiſon tous les morceaux, & les a remis au moulin. Un demi-quintal de ces vieux matériaux lui a ſuffi pour faire une forte proviſion de papier neuf: cependant il en fait une forte conſommation, puiſ. ſa maiſon lui en a fourni la matiere. L'idée eſt ſi ſimple que, pour ſe perſuader qu'on ne l'exécute point, il faut imaginer malgré ſoi qu'on a trouvé que la matiere immédiate & ouvrée du papier n'étoit pas propre à en faire.

III.

Expérience faite ſur les pommes de terre.

M. Elleray, de Billington, rend compte de cette expérience dans une lettre du 3 Novembre adreſſée à M. Dean, à Mancheſter. Au mois de Mars dernier, il ſema une grande quantité de graine d'oignon, & planta en même tems beaucoup de pommes de terre de la maniere ordinaire, dans la vue de préparer le terrein à d'autres plantations. Les oignons manquerent. M. Elleray ſe détermina à couper les ſommités des patates & à les tranſplanter dans le quarré où la graine d'oignon n'avoit pas pris. Elles ont produit des pommes de terre ſi belles & ſi abondamment que cette plantation ſinguliere a excité l'admiration de tous ceux qui l'ont vue. Les racines d'où ces jets avoient été détachés, loin d'avoir été endommagées, ont donné une production plus forte. Par ce moyen, M. Elleray a obtenu une double récolte, l'une & l'autre très abondantes. Il eſt à remarquer que les pommes de terre qui avoient été d'abord plantées & qui ont fourni à la tranſplantation avoient été gardées en terre pendant l'hiver.

IV.

Nouvelles expériences faites ſur les marons d'Inde.

Nous avons déjà rapporté, dans nos Feuilles, diverſes tentatives faites avec ſuccès tant en Allemagne qu'en France pour tirer du maron d'Inde, une nourriture ſaine & même agréable pour les animaux. Un Membre de la Société des Arts de Londres vient de renouveller ces eſſais; & il a tiré de ce fruit une bonne nourriture pour ſes chevaux & ſes vaches.

Il eſt aiſé de concevoir qu'une ſubſtance farinacée telle que la maron d'Inde eſt de nature à être convertie en aliment; il ne s'agit que de la dépouiller de ſon amertume pour qu'elle ne ſoit pas rebutante. Tandis que les Sauvages de l'Amérique enlevent aiſément aux plantes ſpontanées leur qualité vénéneuſe, nous ſeroit-il impoſſible d'ôter au maron d'Inde ſon âpreté? Le moyen pourtant eſt bien ſimple; l'expreſſion & les lotions ſuffiſent, & elles ſuffiſent pour faire du pain avec la farine de ce fruit.

On a auſſi tenté de faire avec le maron une eau ſavonneuſe. Le même Académicien Anglois a également réuſſi dans cet eſſai. Après avoir fait tremper dans l'eau des châtaignes ſauvages, il en a extrait un jus ſavonneux avec lequel il a blanchi du lin & du chanvre, & lavé diverſes étoffes de maniere à leur donner la plus grande propreté. Les Anglois plus habiles à profiter de leurs découvertes que beaucoup d'autres Nations, ſe flattent de retirer beaucoup d'avantage de celle-là dans leurs Manufactures où l'on employera moins de ſavon, ſi le prix n'en eſt conſidérablement baiſſé.

V.

Maniere économique de préparer les viandes.

On creuſe en terre des eſpeces de fours dont on paye le fond & dont on peut éga-

lement revêtir les côtés. On allume du feu dans ces fours ſur l'ouverture deſquels on met pluſieurs pierres de maniere qu'elles n'étouffent pas le charbon. Lorſqu'ils ſont ſuffiſamment échauffés, on en retire promptement le charbon & les cendres, on y met la viande enveloppée de feuilles ou de papier, ou d'autres matieres; & enſuite on bouche l'ouverture avec les pierres ardentes que l'on recouvre de terre. La piece de viande cuit dans ſon jus & devient un mets délicieux. Si l'on veut laiſſer dans le trou les cendres bien chaudes, la viande peut être miſe dans un pot mince.

Cette méthode eſt celle des Habitans de l'Iſle d'Otahiti, de la Nouvelle-Zélande, & autres Iſles de la mer du Sud. Nous avons ci devant rapporté des pratiques à peu près ſemblables ſuivies en Allemagne & autres pays : mais il faut au moins de tems en tems ſe ſouvenir des pauvres & leur préſenter des reſſources économiques.

V I.

Machine pour affiner le lin.

La Cour de Vienne, attentive & généreuſe dans la protection qu'elle accorde aux entrepriſes dirigées vers le bien public, daigne communiquer au Bureau de la *Gazette des Arts* les inſtructious qu'elle juge propres à intéreſſer & à éclairer l'Induſtrie. Elle a fait connoître par cette voie une machine avec laquelle on affine le lin d'une maniere ſupérieure à toutes celles que l'on a pratiquées juſqu'à préſent. Cet inſtrument a été inventé à Veniſe; on en trouve des deſſins & des modeles au ſuſdit Bureau. Il ſuffit pour qu'une ſeule perſonne affine juſqu'à 24 livres de lin le plus fin, & 40 ou 50 d'une fineſſe inférieure. Dans la plûpart des pays, ces annonces, quelqu'utiles qu'elles ſoient, ne ſervent en quelque ſorte qu'à amuſer une curioſité oiſive. Cependant il arrive de loin en loin que des Amateurs regrettent qu'il ne s'y trouve pas un dépôt établi de toutes les machines nouvelles; & ils ont raiſon. Mais c'eſt-là une entrepriſe qui exigeroit beaucoup de correſpondances & de dépenſes : pour qu'elle fût exécutée, il faudroit que l'on pût ſe promettre un débit convenable; & l'on ne voit nullement dans ces pays l'empreſſement qui peut faire eſpérer même une rentrée d'avances. Ainſi le zele le plus actif y eſt borné à montrer quelquefois le bien que l'on peut ſe procurer.

V I I.

Obſervation importante pour les Navigateurs.

M. Dulaque, Profeſſeur d'Hydrographie à Rouen, & M. le Chevalier d'Angos, Officier dans le Régiment de Navarre, ont eu occaſion d'obſerver un graphometre dont l'aiguille aimantée tournoit avec l'inſtrument & ſe fixoit indifféremment ſur un point ou ſur un autre. Cette aiguille aimantée à différentes fois a toujours offert le même phénomene. En lui préſentant un barreau aimanté & en le retirant, elle eſt reſtée au point où on l'avoit amenée, & on l'a fixée même à douze degrés de ſa véritable ſituation. M. le Chevalier d'Angos ſçachant que l'aimant attire la limaille du zinc qui entre dans la compoſition du cuivre jaune, a pris un compas de proportion de cuivre; & l'ayant préſenté à l'aiguille de la bouſſole de très près, l'aiguille en a ſuivi les mouvemens. Ayant pris enſuite un morceau de cuivre jaune plus matériel, il a amené l'aiguille juſqu'à faire un tour entier. Il y a donc des cas où le zinc contient beaucoup de fer, & forme un cuivre jaune peu propre à ſervir de boite de bouſſole. Il faudroit donc ou abandonner l'uſage du cuivre, ou du moins eſſayer à chaque fois celui qu'on voudroit employer à ces ouvrages. En Angleterre, on ne fait preſque plus de bouſſoles de cuivre. L'Académie des Sciences de Paris a reçu différentes obſervations conformes à celle-là.

V I I I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 2 Décembre 1772, au Mercredi 5 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 23 à 26 liv. 10 ſ. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 15 à 26 liv. 10 ſ. Le ſeigle, de 14 l. 15 ſ., 15 l. 10 ſ. à 16 l.; l'orge, de 10 liv., 10 l. 15 ſ. à 11 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 2 Décembre 1772 au Samedi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 22 à 24 l.; *idem* au Port de la Greve, 22 liv. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 9 Décembre 1772, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Décembre 1772.*

		℔	ß	
Or de Portug. à		722	5	marc.
Du Mexique à		716	6	marc.
Du Perou à		708	5	marc.
Les guinées à		720	5	marc.
Ducats à		98	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.		99	12	once.
Or à 20 karats à		83	15	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à		53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à		51	16	6 marc.
Piaſtres à		49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 9 Décembre 1772.*

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$	
Londres	30 $\frac{7}{8}$	à 15 16ᵉ
Hambourg	184 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15 6	
Cadix	15 4	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon, *Saints*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$	bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1772.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1380 82 $\frac{1}{2}$ 85 87 $\frac{1}{2}$ (90	. . . . .	1390 87 $\frac{1}{2}$ 85 .
D°. $\frac{16}{25}$ es. à 7 cou.	880	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	172 . . . .
D° 25es. à 4 coup.	57	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct.	. . . . .	FESTE.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1772.

Du Sam. 5 Déc. 1772. *Meſſieurs*	Du Lundi 7. *Meſſieurs*	Du Merc. p. le Mardi 8 *Meſſieurs*
Goſſey, ſix prem. mois 1772. } J.	Creuzé, ſix prem. mois 1772. } F.	Viellard, ſix p. mois 1772. } J.
Clouet, *idem*. } J.	Certain, *idem*. G.	Defrance, *idem*. } J.
Delarue pere, *id*. } J.	Theyenin, *idem*. } J.	Defays, *idem*. L.
Lenoir, *idem*. } J.	Delamotte, *idem*. } J.	Marſollier, *idem*. } M.
Caron, *idem*. M.	Maſſon, *idem*. } J.	Cauchy, *idem*. } M.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 8 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 7 Novembre.*

ON peut encore citer des traits de bienfaiſance privée. M. Iwan Iwanowitz Betskoy, Conſeiller-Privé de l'Impératrice, vient de conſacrer un revenu de plus de dix mille roubles à l'entretien de 20 jeunes Cadets, d'autant de filles nobles, de 50 jeunes filles bourgeoiſes, & de 50 Eleves de l'Académie Impériale des Beaux Arts. Tous les trois ans, il dotera d'une ſomme de cent roubles, dix des filles bourgeoiſes élevées dans la Maiſon qu'il a établie pour l'éducation des jeunes perſonnes du ſexe.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 12 Novembre.*

L'inſtruction ſociale commence à ſe répandre dans ce Royaume. Divers ouvrages déjà publiés ou prêts à l'être apprennent à la Nation l'économie des droits, des devoirs & des intérêts de toutes les claſſes de Citoyens, ſelon la doctrine de quelques Philoſophes François. Le Gouvernement veut que les Peuples ſçachent comment ſe fait le bien pour le faire lui-même plus efficacement & ſans obſtacle.

Le Roi, pour ſouſtraire le Peuple au fleau de l'uſure, vient d'ériger un Lombard ou Mont de Piété, ſous le titre de *Comptoir général d'Aſſiſtance.*

S. M. a fort à cœur de mettre un nouvel ordre dans l'adminiſtration de la Banque. Il a été ordonné aux Directeurs qu'outre les eſpeces d'argent & les lettres de change, on reçût à la Douane maritime des plaques de cuivre au prix où elles ſe vendront dans le Royaume & au dehors. 2°. Qu'il ſera payé, à compter du 1 Janvier prochain, deux pour cent de plus des capitaux en argent de banque qu'on aura placés ſur des biens immeubles. 3°. Que la permiſſion accordée à la Banque en 1770 de prêter ſur des barres de fer, ſera reſtreinte; & qu'il ſera fait pour ces prêts un fonds particulier en billets de change que l'on recevra de même pour le rembourſement. 4°. Que le nouveau cuivre travaillé dans le Royaume pourra être emprunté ſur l'hypotheque d'un immeuble, moyennant quatre pour cent d'intérêt & le payement de deux pour cent par an du capital &c.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Novembre.*

La diſette regnant encore dans les Provinces du Royaume, l'importation du froment, du ſeigle, de l'orge & de l'avoine dans tous les Ports, a été permiſe le 10 par un placard ſous un droit léger. On mande d'Odenſé en Fionie que la miſere, cauſée ſur-tout par de continuelles épizooties, a

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

excité la charité d'un généreux Patriote qui a fait diſtribuer des grains aux plus néceſſiteux.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*ſur l'Oder*), *le* 20 *Novembre.*

La Cour paroît tourner principalement ſes vues de commerce ſur la Baltique. Il eſt queſtion de former une Place forte de commerce, de la ville de Putſch, ſituée ſur cette mer. On parle beaucoup d'un échange des Etats que S. M. poſſede ſur le Rhin & la Meuſe, moyennant lequel Elle s'aggrandiroit ſur cette partie du Nord.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 29 *Novembre.*

Il paroît qu'à l'exemple des villes de Rocheſter & de Londres, pluſieurs autres ſe diſpoſent à demander qu'il ſoit pris des meſures pour que les prix des denrées baiſſent. On deſire ſur-tout que la diſtillation de toutes ſortes de grains ſoit défendue à ferme. Cependant on remarque en même tems que quand cette prohibiton a eu lieu, la diſtillation du ſucre a été ſi forte que le prix de cette denrée s'eſt élevé de 25 & 30 ſ. le cent peſant à 45 & 50 ſ., & & celui de la mélaſſe de 12 à 38; ce qui a jetté beaucoup de familles dans la détreſſe. On dit que le Corps de nos Diſtillateurs a pris la réſolution de ſuſpendre ſes diſtillations juſqu'à ce que l'abondance ſoit rétablie.

Pluſieurs Aldermans ont été nommés pour faire débarraſſer la Tamiſe de tout ce qui s'oppoſe à la facilité & à la ſûreté de la navigation.

On écrit de Belfaſt en Irlande qu'un orage des plus terribles a fait les plus grands dégâts dans le pays.

Une lettre écrite de l'Iſle de Tercere, l'une des Açores, nous apprend que le 1^er^. Octobre, un vent impétueux S. S. E. couvrit ſubitement des vagues de la mer une partie du pays. Les Habitans eurent beaucoup de peine à échapper à la fureur des flots; des femmes & des hommes s'y expoſoient pour ſauver la vie à leurs enfans. La ville d'Amidas étoit inondée, ſans qu'on eût vu venir le torrent. Une foule de malheureux ont perdu tout leur bien; le dommage eſt inappréciable.

PROVINCES-UNIES.

DE LA HAYE, *le* 22 *Novembre.*

On dit que l'établiſſement d'Acapulco ſur la mer du Sud a été entiérement détruit & qu'il y a péri cinq cens perſonnes. On ne ſçait ſi c'eſt par un tremblement de terre ou par quelqu'autre accident.

Les dernieres nouvelles venues de Surinam ont raſſuré les eſprits. Il eſt vrai que les Negres ont ravagé les plantations, mais les Colons les ont vigoureuſement repouſſés, & ils ſont en état de ſe défendre juſqu'à ce qu'ils ayent reçu des ſecours.

Il n'arrive des Indes orientales que des nouvelles affligeantes. On a déjà dit que ſur ſix vaiſſeaux envoyés à Batavia, il avoit péri environ mille perſonnes, perte des plus importantes pour notre navigation: en ſe rendant à la même deſtination, le vaiſſeau le *Borneo* a couru riſque d'être la proie des flammes auprès de l'Iſle de Sumatra; une partie de l'équipage s'eſt noyée & une autre a été maſſacrée par les Habitans de cette Iſle.

Le commerce des grains va changer de cours dans le Nord; nos Négocians commencent à tourner d'un autre côté leurs ſpéculations, & divers Etats ſont intéreſſés à concourir à leurs vues ou du moins à entrer dans les mêmes projets. On propoſe de cultiver les grains dans les terres du Cap de Bonne-Eſpérance: la plûpart des Nations Européennes qui ont des poſſeſſions en Afrique trouveront dans ces contrées la même reſſource, ſi elles n'aiment mieux cultiver leur propre ſol. L'Eſpagne a, dans les Canaries, des champs vaſtes & fertiles qui donnent deux moiſſons. L'Iſle de Madere a rendu autrefois 60 & 70 pour un au Portugal. Pluſieurs parties de la côte occidentale offrent la même fertilité. Les Iſles de la Méditerranée ne demandent auſſi qu'à produire les ſubſiſtances les plus abondantes. Que manque-t-il donc au Midi, pour ſe paſſer des ſecours du Nord, quand même l'Occident ne concourroit pas à l'alimenter?

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 23 Novembre.*

Nous eſpérons que les Etats daigneront s'occuper du ſoin de pourvoir à la sûreté de cette Ville, par des digues qui la mettent à l'abri des inondations. L'Iſle de Tounis, ébranlée par le dernier débordement, ne ſoutiendroit pas une nouvelle ſecouſſe ; & c'eſt le quartier des Teinturiers & de la plûpart des agens de l'induſtrie. Le Gouvernement, toujours jaloux de réparer de pareils déſaſtres, a fait diſtribuer une ſomme de 200,000 l. M. l'Archevêque a répandu ſur les malheureux ſes largeſſes & ces conſolations touchantes qui rempliſſent la douleur même du ſentiment le plus doux. Le Parlement s'eſt occupé en dernier lieu d'un objet plus généralement intéreſſant pour la Province ; & il a rendu, le 14, un Arrêt à ce ſujet.

DE NANTES, *le 26 Novembre.*

On écrit de S. Mars de Coutois qu'un enfant de 8 à 9 ans, nommé *Jean Pipau*, étant derniérement avec quelques-uns de ſes camarades, ſur le bord d'un marais à garder les moutons, un loup s'élança au milieu de ſon troupeau & ſaiſit une brebis. A la vue de cet animal, ces enfans effrayés prirent la fuite : Pipau ſeul reſta, il affronta la furie du loup, l'obligea à lâcher ſa proie, & le pourſuivit à coups de pierres juſqu'à ce qu'il l'eût perdu de vue. Après cet exploit, il revint jouir de ſa petite gloire au milieu de ſes Compagnons qui paroiſſent moins courageux que lui, mais qui n'avoient pas comme lui une brebis à ſauver. Dans ce trait admirable, on voit un cœur s'armer d'une force étonnante pour défendre ſon bien ou un bien confié à ſa garde ; & le raviſſeur le plus féroce céder à l'intrépidité d'un enfant qui protege l'innocence & ſoutient la juſtice.

DE SOISSONS, *le 27 Novembre.*

La méthode de faire le vin, publiée par M. Maupin, a été eſſayée dans nos cantons. L'expérience a très-bien réuſſi ; quoiqu'elle n'ait pas été faite en grand, ſon ſuccès ſur une vendange médiocre ne ſert pas moins à confirmer l'excellence de cette pratique.

Il a été ordonné que les Propriétaires qui ont des noyers ſur leur domaine, en céderoient à tel prix un ſur dix à des Entrepreneurs chargés d'une fourniture d'armes, lorſque ces arbres auroient acquis une groſſeur marquée. L'Ordonnance contient divers articles.

DE NANCY, *le 27 Novembre.*

Il eſt du reſſort de la Police de pourvoir à la sûreté des Citoyens. Dans cette vue, il vient d'être enjoint à tous les Habitans de cette Ville de démolir les avant-toits, banquettes & ſaillies deſtinés à placer des fleurs dans les rues & les places. Un tel plaiſir vaut-il le danger auquel il expoſe nos ſemblables ?

DE VALOGNE, *le 28 Novembre.*

Pendant plus de ſix ſemaines, nous avons continuellement eſſuyé, pluies, vents, grêle, tonnerre. Les mers voiſines ont été battues d'affreuſes tempêtes.

D'ARRAS, *le 28 Novembre.*

Le Magiſtrat a fait placer dans les différens quartiers de la Ville des lanternes à reverbere. Quoique peu nombreuſes, elles ſont poſées ſi artiſtement, que la Ville eſt très-bien éclairée. Il y a toujours de l'économie à faire le bien ; mais ſon principal mérite conſiſte à le faire aux plus petits frais qu'il eſt poſſible, non à s'en abſtenir.

DE CALAIS, *le 28 Novembre.*

Les paquebots deſtinés à porter les malles de Douvres en ce Port, ont été derniérement obligés par les mauvais tems de s'éloigner de nos côtes & de rentrer dans la rade de Douvres, ſans néanmoins avoir fait aucune perte.

Les nouvelles d'Angleterre portent que,

ſelon des avis reçus du Sénégal, on avoit reſſenti à l'Iſle de Gorée & ſur la côte d'Afrique un violent tremblement de terre; que l'entrée de la rade de l'Iſle ſe trouvoit encombrée, & que la navigation y étoit devenue très-périlleuſe. On parle de pluſieurs autres déſaſtres ſemblables.

De Tours, *le* 30 *Novembre.*

Les Papiers publics ont annoncé qu'un Académicien de Bordeaux avoit inventé un bâtiment qui va ſous l'eau à la rame, & dans lequel on eſt à l'abri de la ſuffocation par le moyen d'une eau artificielle. Boyle rapporte que Corneille Drebell, Hollandois, imagina & exécuta pour Jacques I un bateau ſemblable, & qu'avec de pareilles précautions pour reſpirer entre deux eaux, l'expérience en avoit été faite dans la Tamiſe. Son ſecret peut avoir été tranſmis, l'on peut auſſi avoir découvert une ſeconde fois ce qui avoit été déjà découvert.

La nuit du 18 au 19, le feu prit à la maiſon des Capucines. Les manœuvres de la Compagnie des Pompiers, des Ouvriers, & d'une foule de Citoyens accourus à leur ſecours, eurent tout le ſuccès que l'on pouvoit en eſpérer. Pendant leurs travaux, les Religieuſes diſtribuoient du pain & du vin. Une grande quantité de vêtemens & de proviſions a été la proie des flammes. Cette reſpectable Maiſon mérite que des mains ſecourables réparent ce déſaſtre.

D'Amiens, *le* 30 *Novembre.*

La Ville ayant réuni, en vertu d'un Arrêt du Conſeil du 13 Octobre, moyennant la ſomme de 70,000 livres, les Offices municipaux créés par l'Edit de Novembre 1771, l'emprunt autoriſé par le même Arrêt, eſt ouvert chez M^e. *Janvier*, *Notaire*, ſous la ſûreté & hypotheque de tous ſes biens & revenus; le rembourſement en ſera aſſuré de préférence ſur les fonds qui proviendront d'un tourbage de ſoixante journaux de marais de ſes communes, accordé pour cette deſtination.

Une femme d'Eterpigny, village ſitué à une lieue de Péronne, accoucha le 12 d'un enfant vivant qui n'avoit point d'yeux, point de bouches, point de nez. On douta que, ſans une face humaine, un être animé ſorti du ſein de la femme, fût homme; & peu s'en fallut qu'on ne le laiſsât mourir ſans lui adminiſtrer le Baptême. La ſcience, en aucun genre, n'eſt pas encore trop répandue dans les campagnes, & dans les villes auſſi : on n'a pourtant pas encore détaillé les biens qu'y produiſoit l'ignorance.

De Rouen, *le* 1 *Décembre.*

Il eſt un moyen ſimple d'engager les Citoyens à coopérer au bien public, & de récompenſer les travaux utiles, ſans qu'il en coûte, c'eſt celui que le Gouvernement a mis en uſage à l'égard du ſieur Tillaye, fils, en lui accordant par un Brevet du 28 Juin, enregiſtré au Parlement de Paris le 20 Août, la permiſſion de vendre & débiter dans toute l'étendue du Royaume, conjointemeut avec ſon pere & après lui, les pompes de leur invention ſoit pour les incendies, ſoit pour l'utilité particuliere des Citoyens. Nous avons annoncé ci-devant que le ſieur Thillaye fils avoit remporté un Prix à l'Ecole des Mathématiques de cette Ville, & un autre au jugement de l'Académie de Copenhague.

De Paris, *le* 5 *Décembre.*

Un trait de bienfaiſance, accompagné de tout ce que la vertu peut y mettre de douceur, de prudence & de grandeur, eſt toujours une inſtruction & ne ſçauroit être une inſtruction déplacée dans nos Feuilles. Un jeune homme eſt derniérement arreté dans une petite rue auprès d'une place marchande : on lui demande *la bourſe ou la vie.* Un cœur courageux & ſenſible diſtingue bien la voix du malheureux que la miſere entraîne au crime, de la voix du ſcélérat que la méchanceté y porte. Le jeune homme ſent qu'il a un infortuné à ſauver : *que demandes-tu*, *miſérable*, *que me demandes-tu?* dit-il d'un ton impoſant à ſon agreſſeur.... Rien, Monſieur, lui répond une voix ſanglotante, je ne vous demande rien ... *Qui es-tu? que fais-tu?* .... Je ſuis un pauvre garçon Cordonnier hors d'état de nourrir ma femme & quatre enfans, je ne ſçais.... mais *Dis-tu vrai?* (il ſçavoit bien que ce

malheureux disoit vrai) *où demeures-tu ?* .... Dans une telle rue, chez un Boulanger .... *Voyons, allons.* Ils vont; le Cordonnier subjugué par un ascendant impérieux, mene le jeune homme à sa demeure, comme il l'auroit suivi jusqu'au fond d'un cachot. On arrive chez le Boulanger; il n'y avoit qu'une femme dans la boutique..... *Madame, connoissez-vous cet homme?* ... Oui, Monsieur, c'est un garçon Cordonnier qui demeure au cinquième, & qui a bien de la peine à soutenir sa nombreuse famille..... *Comment le laissez-vous manquer de pain?* ... Monsieur, nous sommes des jeunes-gens nouvellement établis; nous ne pouvons pas faire de grandes avances; & mon mari ne veut pas que je fasse à cet homme pour plus de vingt-quatre sous de crédit ..... *Donnez-lui deux pains: prends ces pains & montons chez toi* .... Le Cordonnier obéit aussi agité que quand il alloit commettre un crime, mais d'un trouble bien différent. Ils entrent; la femme & les enfans se jettent sur la subsistance qui leur est offerte. Le jeune homme en a trop vu; il sort & laisse deux louis à la Boulangere avec ordre de fournir du pain à cette famille selon ses besoins. Peu de jours après, il revient voir les enfans auxquels il a donné une seconde vie & dit à leur pere de le suivre. Il conduit son pauvre client dans une boutique montée & bien assortie des meubles, des outils, des matieres nécessaires pour exercer sa profession .... *Serois tu content & honnête, si cette boutique étoit à toi?* ..... Ah, Monsieur! Mais helas! .... *Quoi?* .... Je n'ai pas la Maîtrise, & elle coûte ..... *Mene-moi chez vos Jurés, Syndics* .... La Maîtrise est achetée & le Cordonnier installé dans sa boutique.

Le jeune homme qui exerce si bien la bienfaisance est âgé d'environ 27 ans: on compte que l'établissement de cet Artisan lui a coûté trois ou quatre mille livres; il ne s'est pas fait connoitre, & l'on a fait d'inutiles recherches pour le découvrir. S'il n'étoit au-dessus de toute récompense, qu'il lui seroit doux de voir le bonheur qu'il a eu de sauver ces pauvres gens, envié par le Pere le plus sensible d'une grande famille! O homme qui honorez votre âge, votre Patrie, votre siecle & l'humanité, ne dédaignez pas le tribut d'hommage & de larmes que la sensibilité vous offre dans cette Feuille? Vous avez fait un grand bien à mon cœur, que ce soit encore une satisfaction pour le vôtre! Oh! nous vous connoîtrons un jour! Il est bon, il est juste que la vertu se trahisse elle-même. Vous êtes accoutumés à faire de bonnes œuvres, vous en ferez encore, vous en ferez toujours; leur éclat à la fin s'étendra jusques sur votre personne; & la vraie gloire sera sur votre nom comme le vrai bonheur est dans votre ame.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse de M. Mignot, Recteur de Plestan, à l'extrait de la Lettre de M. Dumesnil, insérée dans la Gazette N°. 89.

Il semble, Monsieur, que sous le nom de M. Mauffray, Curé de Plestan, vous ayez pris à tâche de blâmer mon défrichement dans la Gazette N°. 89, page 709. Vous ne trouverez pas mauvais, qu'attaqué sans sujet, je me défende honnetement & sans humeur, toutefois en disant la vérité, & parlant conformément au témoignage que vous rend ici le Public.

Vous commencez, Monsieur, par vous annoncer comme Propriétaire & Cultivateur d'un terrein de 4000 journaux; ce point n'est pas indifférent. C'est ici un bruit public que M. le Comte de Rieux est Propriétaire de la partie précisément où vous êtes établi; que les pauvres de la Paroisse de Plouguenast le sont d'une autre partie; que M. de la Moussaye l'est de celle qui n'est séparée de votre habitation que par le seul grand chemin, & qui vous masque; & que les Dames de Launay le sont d'une autre toute voisine. Vous êtes donc établi sur deux propriétés qui ne sont pas à vous, & vous touchez à deux autres; ce qui vous met précisément à l'extrémité de votre terrein de 4000 journaux.

Comment persuaderez-vous, Monsieur, avec cet arrangement, que votre établissement est bien entendu?

Quant à votre qualité de *Cultivateur*, j'ai oui dire par nombre de personnes que vous n'aviez point exercé ci-devant cet Art,

ſimplement la profeſſion de Marchand : d'où je ſerois porté à croire que, pour me ſervir de vos termes, *votre théorie pourroit fort bien être embrouillée :* je croirois même, ſur le rapport qu'on m'a fait, que votre pratique l'eſt encore davantage.

Vous attaquez enſuite ſur mon défrichement, ſur le fonds & ſur la forme. Tout le monde vous prouvera que votre critique porte à faux de toute maniere. 1°. Au lieu de 20 journaux, il y en a, depuis longtems 51 en culture. 2°. Au lieu de lande que vous croyez avoir vue, c'étoit du treffle ou dans ſa vigueur ou qui commençoit à paſſer. Vous y en verrez encore 14 journaux, quand il vous plaira, & une piece de ſept & demi, qui eſt paſſé. Que voulez-vous que le Public penſe de cette maniere de voir ?

Immédiatement après, vous dites que M. M. n'eſt pas exactement au fait ni de la contenance & du produit des terres, ni du travail que vous avez fait pour le compte d'un Seigneur. Je réponds au premier article, que votre produit ne peut pas être de 7 pour un, comme on vous en a flatté ; c'eſt une choſe impoſſible, eu égard à la foibleſſe atteſtée de vos bleds. Nos bonnes terres ne ſont pas allées juſques-là. Au ſecond article, vous nous apprenez que vous êtes Régiſſeur d'un Seigneur ; ce mot explique le myſtere que préſentoit votre premiere ligne.

Vous parlez enſuite du ſainfoin ; je remarquerai que vous l'avez ſemé en pure perte. Vous citez votre ferme de 830 pieds de long. Cela eſt bien, & l'on m'a dit qu'elle étoit bâtie fort économiquement ; elle devoit préexiſter à votre défrichement ou du moins coexiſter avec lui ; mais cette ferme ne prouve pas la bonté de votre culture. Vous dites que M. M. a pris du froment pour de l'avoine ; il faut ſuppoſer bien peu de diſcernement à un homme élevé à la campagne, & habitant la campagne, pour croire qu'il ſe trompe ſur des objets qu'il a tous les jours ſous les yeux.

Vous nous donnez le nombre de vos beſtiaux, & vous vous plaignez que l'on vous impute de n'avoir point de fumier, quoiqu'en outre vous en achetiez beaucoup. Je vous réponds que cela peut être, & la même choſe m'arrive auſſi. Mais de petits tas de boues du ſol ne ſont réellement pas du fumier. Or c'eſt tout ce que vous aviez le 2 Août & même depuis. Le fait m'a été atteſté à Lamballe par des perſonnes attentives & reſpectables.

Vous revenez encore au fonds de mon défrichement, & ſur la qualité du ſol ; mais, Monſieur, vous êtes toujours dans l'erreur. Le ſol a quelque choſe de ce que vous lui attribuez avant qu'il ſoit mis en culture ; mais lorſque la culture eſt faite, il préſente un autre aſpect bien différent. Vous auriez bien fait de ne pas dépenſer un ſou ſur un pareil terrein ; ſa culture demande trop de connoiſſances. Cependant il m'a rendu encore cette année le plus beau froment du canton.

Vous exaltez enſuite la lande de Fanton. Je connois avant vous la généralité de la lande du Meſnil ; & je la connois ſupérieure en qualité à toutes nos petites landes qui n'en ſont que des eſpeces de dérivations depuis Collinée & Moncontour juſqu'à la mer. Cependant ces terreins inférieurs ont plus produit que les vôtres tant dans les défrichemens qui ſont ſous l'entrepriſe de M. Baudouin au Guémadeuc & en Pleſtan, que dans le mien. Je vous laiſſe tirer la conſéquence. Je ne doute pas de l'aptitude de votre lande à produire *quatre perrées de froment ;* mais tous les Habitans riverains doutent au moins qu'elle les ait produites : vos cultures ne peuvent comporter une telle production. Votre labour étoit encore aſſez communément ſur le premier tour le 2 Août ; & vous ne perſuaderez pas qu'une ſemblable culture ſoit productive au point qu'il vous échappe de le dire.

Je laiſſe ſans réponſe les autres détails de votre lettre, l'objet n'en vaut pas la peine. Sans doute que vos lignes pointées & ſupprimées judicieuſement par le Rédacteur des Feuilles, valoient encore moins : en tout cas, je les euſſe mépriſées.

Laiſſez donc à part le Recteur de Pleſtan qui n'a rien dit juſqu'ici de vous, Monſieur, ni de vos défrichemens qu'il n'a pas vus, & ne le confondez pas avec M. Mauffray, Curé ou Vicaire de Pleſtan, qui a aſſez de connoiſſances pour juger ſi une récolte eſt bonne, médiocre ou mauvaiſe. Ne lui refuſez pas ce que vous accorderiez au moindre des Laboureurs. Puiſque vous m'interpellez, je vous réponds ſur les témoignages que je reçois preſque tous les Jeudis à Lam-

balle ; ces témoignages ne vous ſont pas auſſi avantageux qu'à M. de Lauberdiere.

J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* MIGNOT, Recteur de Pleſtan.

P. S. J'oublios de vous dire, Monſieur, que vous me trouverez toujours prêt à vous répondre ſur le fait d'une culture raiſonnée & bien entendue. La lettre de M. Mauffray écrite à une perſonne de conſidération, a été inſérée dans la Gazette à ſon inſçu...
.....

II.

Effet d'une préparation de ſemences éprouvées en Toſcane.

Par les ordres & les ſoins paternels de S. A. R., le Grand Duc, il s'eſt fait pendant trois années conſécutives en différens cantons du pays, des épreuves d'une préparation de toutes ſortes de ſemences farinacées & légumineuſes. Un ſçavant Géorgiphile avoit perſuadé au Prince que cette préparation n'épargneroit pas moins de la moitié des ſemences & qu'elle procureroit avec la culture ordinaire une récolte double de celle que l'on retire des ſemences ſans apprêt. En effet dans tous les endroits où l'on a ſemé des grains du pays, de Sicile & autres, *médicamentés* ſuivant cette méthode, & où il a été poſſible de les préſerver d'un deſſéchement & d'un échauffement exceſſif, ils ont tous bien réuſſi & ils ont pouſſé des tiges touffues au point qu'on en a vu reproduire d'un ſeul grain juſqu'à quatre-vingts épis & au-delà. S. A. R. eſt allée prendre le plaiſir d'admirer ces merveilleuſes productions chez l'Auteur de ces expériences. Ainſi non ſeulement la ſemence préparée a rendu le double de l'autre jettée à côté, mais même dans la plûpart des lieux qui n'ont pas eſſuyé tant de contre-tems, elle a rendu ſix fois plus que l'autre. En conſéquence les Agriculteurs les plus expérimentés & nombre d'autres Cultivateurs qui ont obtenu des récoltes ſi prodigieuſes, ont donné des atteſtations qui ont été remiſes à la Secretairerie Royale du Cabinet, comme on le voit dans un écrit ſorti de l'Imprimerie Gran'Ducale ſous ce titre : *La vraie & infaillible maniere de préparer toutes ſortes de ſemences.* Ce Mémoire ſe diſtribue *gratis*. En outre le Profeſſeur à qui on doit ces épreuves, pour plutôt introduire une méthode ſi profitable, l'enſeigne gratuitement à tous ceux qui lui demandent des inſtructions pour les réduire en pratique. Enfin pour obtenir les plus abondantes récoltes, les procédés à ſuivre & les régles à obſerver ſont très-ſimples & très-faciles, comme on le voit dans cet Imprimé. Nous ne manquerons pas de l'inſérer dans nos Feuilles dès que nous l'aurons reçu.

III.

AVIS.

Il y a actuellement au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur, un dépôt de la *Farine d'orge préparée* de la Demoiſelle Marie Durand, veuve Deſgranges de Grenoble : cette farine eſt propre pour les maux de poitrine, pour les toux invétérées, & pour toutes les indiſpoſitions provenant de l'âcreté du ſang & des humeurs.

La livre de cette farine ſe vend 3 liv. avec le ſucre préparé, & 2 liv 5 ſous ſans ſucre. On donne en même tems la façon de s'en ſervir. Ses propriétés ſont atteſtées par M. Perret, Médecin du Roi à Grenoble. MM. les Conſuls-Echevins exerçant la Police à Grenoble ont accordé à la veuve Deſgranges le 24 Octobre dernier la permiſſion excluſive de la débiter.

II.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 28 Novembre 1772, au Mercredi 2 Décembre, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19 liv. 10 ſ., 23 à 27 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 20 l. 10 ſ. à 24 liv. 10 ſ. Le ſeigle, de 15 l. 15 à 16 l. 10 ſ. l'orge, de 10 l. 10 ſ., 11 l. 5 ſ. à 12 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 28 Novembre 1772 au Mercredi 2 Décembre, l'avoine a été vendue à la Halle, de 22, 23 à 24 l.; *idem* au Port de la Greve, 22 liv. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 5 Décembre 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Décembre 1772.*

	H	6		
Or de Portug. à . .	722			*marc.*
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	720			
Ducats à	98	5		*once.*
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99	10		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	53	15		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49	2	6	

CHANGES DE PARIS, *du 5 Décembre 1772.*

Amſterdam	55	$\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$	
Londres	30	15	16^{e} à $\frac{7}{8}$
Hambourg	184	$\frac{1}{2}$	
Madrid	15	6	
Cadix	15	3	6
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon, *Saints*	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1772.	*Jeudi* 3.	*Vendredi* 4.	*Samedi* 5.
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1380	1365 62 $\frac{1}{2}$ . .	1362 $\frac{1}{2}$ 65 70 .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 7 cou.	. . . . .	875	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	165	170 . . .	170 . . . .
D° 25es. à 4 coup.	57	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	297 295 . . .	295	295 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1772.

Du Merc. 2 Déc. 1772.		Du Jeudi 3.		Du Vendredi 4.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Radix, ſix prem. mois 1772.	C.	Courmont, ſix p. mois 1772.	F.	Lempereur, ſix p. mois 1772.	F.
Roytier, *idem.*	H.	Deſchapelles, *id.*	G.	Rouillard, *idem.*	
Gautier, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	J.	Boſcheron, *idem.*	G.
Boutray, *idem.*		S. Janvier, *id.*	M.	Penchain, *id.*	J.
Deſplaces, *idem.*	Z.	Delagarde, *idem.*	Z.	Patu, *idem.*	Z.
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 5 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 10 *Novembre.*

NOus avons appris derniérement d'Helsingford que le navire la *Gertrude*, Capitaine Syrbrand Klein, parti de Bordeaux pour Pétersbourg avoit péri dans le golfe de Finlande; que l'équipage étoit sauvé, mais que la cargaison étoit entiérement perdue.

ALLEMAGNE.

DE LUBECK, *le* 17 *Novembre.*

Ceux qui ont besoin de cire soit pour s'en éclairer, soit pour en employer dans les pratiques de leur profession, s'empressent à l'envi à en faire de fortes provisions, depuis que la cire de la majeure partie de la Pologne ne peut avoir de débouché que par le canal de la nouvelle Compagnie de Prusse.

Les prix des huiles & de toutes les matieres propres à remplacer la cire haussent dans tous les pays qui se fournissoient de cette derniere à Dantzick.

La Compagnie privilégiée pour le commerce du sel & de la cire, a un fond de 1,200,000 rixdales en 24,000 actions de 500 rixd. La Cour s'en est réservé 2100.

Les prix des bleds ont beaucoup haussé dans les Provinces Polonoises annexées aux Domaines de la Maison d'Autriche.

DE MAYENCE, *le* 19 *Novembre.*

Les prix des différentes matieres marchandes haussent au-delà de toute proportion. Le suif est d'une cherté exorbitante. L'huile ordinaire de France & d'Espagne se vend de 24 à 25 rixd. le cent pesant, au lieu de 12 à 15 qu'elle coûtoit ci-devant. Celles de navette, de lin, de chanvre &c, suivent les mêmes progressions: le tonneau pesant 280 livres vaut de 34 à 39 risd. Le savon de Marseille n'a plus de débit à cause de son prix excessif; il reviendroit à 24 risd. le cent: il n'en valoit que 16 à 18, & alors les Acheteurs se présentoient en foule. (*La risdale dont il s'agit ici vaut un dixième de plus que notre écu de 3 liv. ou 3 liv. 6 sols. Cent risdales font cent dix écus*).

DE FRANCFORT, *le* 19 *Novembre.*

Le prix de la biere a baissé dans cette Ville; mais les autres denrées s'y vendent presque toutes aussi cher qu'avant les récoltes.

Nous devons des larmes à l'infortuné M.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Senkenberg, Docteur en Médecine, lequel en visitant l'hospice qu'il faisoit bâtir pour les pauvres vieillards, eut le malheur de tomber, & mourut quelques heures après, de sa chûte. Cet homme généreux avoit consacré sa fortune à l'entretien des Orphelins & des indigens, & à l'avancement des Arts utiles.

Un Fermier de nos environs, effrayé, il y a quelque tems, des nouvel es qu'on recevoit de toutes parts de la bonté ou de la suffisance des récoltes, voulut se hâter de vuider ses greniers qu'il avoit eu soin de remplir & de tenir clos pendant la cherté : la plus grande partie de ses grains se trouva échauffée, ou piquée & gâtée par les insectes.

Suivant les nouvelles de Vienne, la sécheresse met en danger les productions de la campagne.

Il a déjà été annoncé que les pommes aigres, âpres, & sauvages avoient guéri beaucoup de bétail dans le Mecklenbourg. On y a continué l'usage de ce remede ; & de nouvelles expériences ont confirmé que le suc extrait de ce fruit avant sa maturité étoit un préservatif efficace pour les bestiaux.

Il paroît à Wetzlar une nouvelle Feuille hebdomadaire intitulée, *Annonces universelles de l'Empire concernant la Justice, la Police, l'Economie, les Finances & le Commerce d'Allemagne.* Si l'on peut en juger par les premiers N°, ces Annonces ne seront pas inutiles. Il paroît que les Auteurs ne se proposent pas de grossir cette foule d'oiseaux de proie qui ne vivent que de rapine. Il seroit facile de citer une vingtaine de Gazettes connues dont les Compilateurs n'ont qu'un talent, mais qu'ils possedent à un degré supérieur, celui de copier hardiment mot pour mot les écrits plus ou moins estimés, & les articles les plus éloignés de leur objet, comme l'histoire des Polypes dans un Journal d'Agriculture &c. (*A cette vingtaine-là, nous pourrions en joindre une autre vingtaine. Les Rédacteurs de la plûpart de ces Feuilles étrangeres ou autres, ne font pas semblant de nous connoître, nous ne sçavons pas pourquoi, car nous sommes assurés qu'ils nous honorent de leur estime : nous espérons du moins qu'ils ne nous accuseront pas de Plagiat*).

ITALIE.

De Florence, *le 12 Novembre.*

Par un Rescrit du 14 Octobre, S. A. R. a aboli la ferme des loges pour le poisson & la taxe payée sur chaque charge au Fermier. Cette suppression aura son effet le 1 Janvier prochain. Pour indemniser l'Annone, les droits sur le poisson sont augmentés d'un cinquième. Un autre Rescrit du 22 exempte, pour quatre ans de tout impôt, les graines & les huiles de colsat du Grand Duché.

La tartane du Patron Joseph Montano, avec pavillon Toscan, allant au Levant, a échoué sur les côtes de Sicile : l'équipage a gagné la terre.

On écrit de Gênes que selon les lettres d'Espagne, la flotte Espagnole étoit arrivée le 8 Août à la Vera-Cruz, & que les cargaisons des vaisseaux le *Prussien* & le *Bon-Conseil*, qui avoient fait naufrage, ont été sauvées, ainsi que les équipages, avec le secours d'un vaisseau de guerre Anglois envoyé par l'Amiral Mann.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 5 Novembre.*

On assure qu'un vaisseau richement chargé, venant de Goa, a été pris, à la vue des Canaries, par deux Corsaires Barbaresques & conduit à Fedal.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Novembre.*

Le nouveau Lord Maire (M. Townsend), après avoir eu des conférences avec les principaux Marchands de bled, a rapporté au Conseil de Ville que les informations qu'il avoit prises sur nos provisions de grains étoient vraiment alarmantes. Il a représenté que du 9 Septembre au 7 Novembre 1771, il étoit entré dans le Port de Londres 25,880 quarters de bleds ; & que du 9 Septembre au 7 Novembre 1772, il n'y en étoit arrivé que 14,135 quarters. Ainsi dans les deux mois du plus fort approvisionnement, nous avons reçu 11,945 quarters de moins que l'année derniere ; c'est à peu près

ce que Londres en conſomme en 3 mois. Cependant l'année derniere, le pain & les autres denrées ont été extrêmement chers, d'où le Lord Maire a conclu que nous étions menacés d'une grande famine, ſi l'on ne prenoit des meſures pour la prévenir.

Les lettres de Gloceſter contiennent un récit déplorable des dommages cauſés par le débordement des eaux. Le Monmouthſire a auſſi grandement ſouffert. Un ſeul Particulier a eſſuyé une perte de dix mille livres ſt. Le 15 il y a eu un léger tremblement de terre à Birmingham; les ſecouſſes en ont été reſſenties en divers endroits, ſans qu'elles ayent cauſé de dommage. On mande d'Exeter que les pluies ont rompu les communications, & que l'Exe, en ſortant de ſon lit avec rapidité, a fait beaucoup de tort au nouveau pont & emporté beaucoup d'effets.

Des avis de Cork portent que pluſieurs navires étrangers qui y prenoient des proviſions pour les Indes occidentales, ont été obligés, par ordre du Gouvernement, à les décharger & à quitter auſſi-tôt les Ports d'Irlande.

Le *Lisbon*, parti de Londres pour le Port de l'Orient, a été forcé de relâcher à Cowes pour ſe radouber.

Les Négocians de Saliſbury ſe ſont aſſemblés pour délibérer ſur les moyens d'empêcher les Colporteurs & petits Merciers de gagner leur vie en allant vendre d'un lieu à l'autre, & pourvoir ainſi à moins de frais le Peuple des endroits où le commerce manque. Le premier motif de ces Négocians, c'eſt que ce trafic ambulant leur eſt nuiſible; mais l'interdiction de ce trafic ſeroit nuiſible à des malheureux. Ils ajoutent que ceux-ci trompent le Public.; c'eſt une accuſation à prouver, & il n'y auroit de puniſſables que ceux qui trompent & non ceux qui ne trompent pas. Enfin ils prétendent que le commerce en général en ſouffre, comme ſi la multiplication des trafics particuliers n'opéroit pas un commerce plus grand & plus avantageux aux Peuples.

Les dernieres nouvelles de Philadelphie portent que, dans l'eſpace de douze mois, il eſt arrivé dans cette Province mille Allemands venus par la Hollande, & ſix cens Habitans de la Grande-Bretagne & de l'Irlande.

Il a été nouvellement calculé que Londres conſomme, par mois, 9500 *firkins* (quatrième partie d'une barrique à biere) de beurre d'Irlande.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 22 Novembre.*

Les pluies tombent avec abondance dans le midi de l'Europe, tandis qu'on ſe plaint de la ſéchereſſe dans quelques parties du nord. La Sicile vient d'être couverte d'un déluge d'eau. Le fleuve voiſin de Palerme a franchi ſes bords avec tant d'impétuoſité qu'il a rompu trois ponts, & que répandu dans la Ville à la hauteur de cinq palmes, il a, pour ainſi dire, englouti les maiſons baſſes où il a péri pluſieurs perſonnes & beaucoup de bétail, ſans parler des meubles & des proviſions.

L'Afrique qui, concurremment avec la Sicile & la Sardaigne, donne le fond du commerce des grains dans ces contrées, continue d'entretenir le nôtre en ce genre. Du 2 au 17, il eſt entré ici 10200 charges de bled, ſans compter les cargaiſons deſtinées pour d'autres Ports. Arles fournit encore divers cantons de cette Province, en particulier Toulon. Il eſt arrivé 750 charges de ſeigle, 850 d'avoine, 612 milléroles d'huile, beaucoup de fruits ſecs, du riz &c. Le *Fleſſelles* de Bénic, le *Victor* & le *Glorieux* de Grandville ont apporté 11,500 quintaux de morue. Dans cet intervalle il eſt entré 70 bât. Franç., 31 Etrangers. Du 4 au 17 il eſt ſorti 101 bât. Fr. & 46 Etr. Le vaiſſeau *l'Europe* eſt parti pour le Cap.

De Beaucaire, *le 22 Novembre.*

Les huiles ſont, cette année, aſſez abondantes dans notre terroir & les environs. Au ſortir du moulin, elles ſe vendent de 9 l. à 9 l. 10 ſ. la canne, meſure ordinaire du pays, peſant 22 livres poids de table. Cette denrée eſt fort recherchée.

L'eau-de-vie, objet intéreſſant, ſe vend de 18 à 19 l. le quintal.

Il ſe préſente quantité d'Acquéreurs pour ces deux ſortes de denrées : ainſi l'on doit s'attendre à les voir augmenter de prix.

Il y a encore ici une production propre à former une petite branche de commerce; c'eſt la graine de luzerne.

Le ſieur Goudard vient d'établir une Fabrique très conſidérable de liqueurs; il ſe flatte même qu'elles ſont ſupérieures à celles de Nancy & des Iſles. Il travaille avec de bon vin, & il fait lui-même ſes eaux-de-vie. On trouve chez lui diverſes ſortes de liqueurs ſuperfines à 6 liv. la bouteille, des liqueurs fines à 4 l., des liqueurs communes à 8 ſ. la taupette, différentes eſpeces de ſyrop &c.

(N. *Le Bureau de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur, ſe charge de procurer toutes ces denrées & marchandiſes, & même de faire toutes autres commiſſions pour toutes les Provinces du Royaume*).

D'Avignon, *le 24 Novembre.*

Des pluies longues & continuelles ont cauſé, dans ces cantons, un débordement général des rivieres circonvoiſines, & entraîné quelques dommages. Il paroît qu'en général on n'aura pas à ſe plaindre de la récolte de l'huile dans notre petite Province, ainſi que dans le Bas-Languedoc & la Provence.

De Lille (*en Flandre*), *le 26 Novembre.*

Perſonne n'ignore combien la culture des lin, colſat, navette & rabette eſt conſidérable dans la Flandre & le Haynault: leurs graines y alimentent un grand nombre de Fabriques. Dans le tarif de 1671, qui a lieu à l'entrée de ces Provinces, les huiles étrangeres ſont tirées à néant; & le tarif de 1664 les impoſe à un droit de quatre livres par baril du poids de 200 livres à l'entrée des cinq groſſes Fermes. Cet ordre vient d'être changé par un Arrêt du Conſeil d'Etat du 12 Octobre dernier. Les huiles de graines qui viendront de l'Etranger dans les Provinces de Flandre & de Haynault, payeront à l'entrée, quatre liv. par baril; & celles qui ſeront déclarées pour l'étendue des cinq groſſes Fermes & qui y paſſeront de ſuite, après avoir acquitté ledit droit, ſeront exemptes de celui du tarif de 1664.

De Paris, *le 2 Décembre.*

Arrêts du Conſeil d'Etat des 13 Novembre 1770, 2 Avril & 3 Décembre 1771; qui ordonnent que le droit de centième denier ſera payé aux mutations en ligne collatérale des biens immeubles ſitués dans l'Iſle de Noirmoutier, ſur le pied des déclarations que les nouveaux poſſeſſeurs ſeront tenus de faire de la valeur & conſiſtance des biens: ordonnent pareillement que les deux nouveaux ſous pour livre établis ſur les droits des Fermes, ſeront perçus avec les anciens quatre ſous pour livre en même tems que les droits principaux &c.

Cinq autres Arrêts du 13 Septembre 1772, qui ordonnent que les huit ſous pour livre de l'Edit de Novembre 1771, ſeront & continueront d'être perçus; 1°. en ſus du principal des tarifs d'Avranche & de Pontorſon, & des quatre ſous pour livre levés au profit de ces deux Villes. 2°. Sur le principal du tarif de Valognes, le ſou pour livre établi en 1725, & les quatre ſous pour livre conſtituant les octrois municipaux. 3°. En ſus du principal des octrois de Metz & des autres Villes de cette Généralité, du ſou pour livre deſdits octrois attribués aux Offices de Receveur & Contrôleur des octrois, & des quatre ſous pour livre établis pour le rachat des Offices municipaux.... 4°. Que leſdits huit ſous pour livre ſeront perçus & verſés dans la caiſſe de l'Adjudicataire des Fermes générales par les Fermiers des droits de Péage, Billette, Prévôté, Coutume &c, levés ſur les denrées & marchandiſes dans les Villes & Bourgs de Château-du-Loir, la Châtre, Montdoubleau, Vibray, S. Criſtophe, Neuvy & Souſay. 5°. Qu'ils ſeront perçus & verſés dans les caiſſes à ce deſtinées, par le Receveur du tarif de la Ville d'Eu & l'Adjudicataire de la ſeconde moitié de l'octroi.

Arrêt du 8 Septembre, qui accorde pluſieurs modérations & exceptions à la perception des huit ſous pour livre des droits d'Amirauté. Il ſera perçu ſix ſous pour livre ſur les droits pour l'enregiſtrement & expédition des congés & expéditions des bâtimens; huit ſous, pour l'enregiſtrement des rapports & déclarations à faire par les Capitaines & Maîtres; ſix ſous, ſur leſdits rapports de ceux qui font le petit cabotage; ſix ſous pour le droit d'ancrage ſur les bâtimens François & huit ſous ſur les Etrangers; huit ſous ſur les droits de leſtage & déleſtage; ſix ſous, ſur les amendes pronon-

cées par les Amirautés; huit ſous, ſur les droits attribués aux Greffiers; & exemption entiere deſdits huit ſous, pour les confiſcations & épaves maritimes, prix des effets ſauvés de la mer & des priſes; leſdits huit ſous ſeront levés ſur tous les droits attribués aux Lieutenans & Procureurs aux Sieges, autres que ceux énoncés ci-deſſus. La recette & perception ſera faite au profit de S. M. par les Greffiers & Receveurs des Amirautés ou autres Prépoſés &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à M. l'Abbé Roubaud en réponſe aux Queſtions propoſées dans les Affiches de Leipſick, ſur le fumier. A Rouen, le 24 Novembre.

J'ai lu, Monſieur, dans votre Gazette du 21 de ce mois les queſtions intéreſſantes pour l'Agriculture, propoſées aux Agronomes dans les Affiches de Leipſick; & dans l'opinion que votre Gazette eſt effectivement un dépôt commun de la république univerſelle Agricole, je me fais un plaiſir d'y conſigner, non de vains raiſonnemens qui ſont ſouvent plus nuiſibles qu'utiles aux progrès de l'Agriculture, mais les fruits d'une expérience ſuivie.

Quand on oſe être Citoyen, on doit oſer dépoſer dans les Papiers publics la maſſe des connoiſſances générales par la communication des connoiſſances particulieres; en ſe prêtant & ſe rendant mutuellement, la Société ne pourroit que gagner beaucoup. Il ne reſteroit plus qu'à deſirer pour le bien public qu'en favoriſant le premier & le plus utile des Arts, on voulût bien prendre des arrangemens afin que ces papiers inſtructifs fuſſent plus généralement répandus; qu'envoyés *gratis*, ou du moins pour peu d'argent, aux Seigneurs, aux Curés des Paroiſſes, on les lût publiquement aux Laboureurs aſſemblés après l'Office divin. On ne peut douter que ce moyen n'eût d'excellens effets. Mais ne pouvant que faire des vœux pour le bien public, ſans chercher à me confondre dans la foule des donneurs de projets, je me borne ici à expoſer mes idées & mes expériences au ſujet des queſtions propoſées. Pour traiter à fond ces queſtions vraiment intéreſſantes, il faudroit un volume entier, & les bornes d'une lettre ne me permettent que d'y répondre très-ſuccintement.

Après avoir examiné les 11 queſtions propoſés ſur la nature & les effets des fumiers, je trouve qu'il y en a de rélatives ſur leſquelles je ne ferai que la même réponſe. Bien fumer & bien labourer, eſt le pont aux ânes, & le *nec plus ultrà* de ceux à qui la routine, l'ignorance & le peu de vues ne laiſſent pas appercevoir les abus multipliés qui ſe commettent journellement dans l'économie rurale. J'aurai occaſion d'en relever ici pluſieurs au ſujet des engrais.

Je réponds d'abord à la 1re queſtion, qu'il y a ſans doute des parties conſtitutives différentes dans les excrémens de chaque eſpece de bétail; qu'il s'y trouve une eſpece particuliere de ſel ou d'huile, & qu'ainſi il n'eſt point indifférent d'en employer ſans choiſir les différentes eſpeces ſur tel ou tel ſol, attention qui n'eſt néanmoins que trop négligée, & qui ſera plus détaillée au 11e. art.

2e. Que la fermentation du fumier, c'eſt-à-dire, de la paille imbue, impregnée de la fiente, des urines des animaux, n'a lieu qu'après quelques jours d'incorporation en maſſe, & que cette fermentation a toujours lieu en raiſon de la plus grande ou plus petite maſſe du fumier; car ſi à la ſortie des écuries, on répandoit le fumier ſur le terrein, ou ſi on le laiſſoit épars en tout autre lieu, la fermentation ne ſe feroit pas; & la diſſolution des parties ſeroit ainſi très-lente. J'ai trouvé dans un terrein ſec, au bout d'un an, du fumier de cheval, qui ayant été employé à la ſortie de l'écurie, n'étoit pas encore conſommé.

3e. Que c'eſt dans des matieres ſéches & flexibles comme la paille, que chaque eſpece d'excrément communique ſa vertu avec plus de facilité & d'avantages: c'eſt avec ces ſortes de matieres que les excrémens excitent le plus promptement & le mieux la fermentation. J'ai reconnu, d'après l'expérience, que la bruiere, la fougere, & autres herbes employées en litiere ſous les animaux, ne m'ont jamais donné qu'un fumier peu ſuſceptible de fermentation & de chaleur, & qui, au défaut de cette fermentation néceſſaire pour une prompte diſſolution, a eu beſoin d'attendre la putréfaction pour être employé avec ſuccès.

4e. Je ne crois pas qu'il puiſſe y avoir de

regle générale ſur l'emploi le plus fructueux des excrémens des beſtiaux, & la maniere d'en rendre la force plus active : la différence des excrémens & celle des terreins doivent en décider, comme je le dirai à l'article 11.

5°. La fermentation accélere la digeſtion néceſſaire pour bien opérer, mais à ſon défaut la putréfaction y ſupplée.

6°. Pour bien répondre à cette queſtion, il faudroit avoir réſolu pluſieurs Problêmes phyſiques qui y ont rapport, & ſur leſquels les Naturaliſtes ne ſont point d'accord entre eux. Je penſe qu'on doit ſe régler ſur la nature du ſol; mais en général l'expérience m'a fait connoître que le fumier en macération eſt toujours le meilleur engrais, pourvu qu'on ait pris les précautions néceſſaires pour n'en pas perdre les ſels eſſentiels, précautions trop négligées, puiſque rien n'eſt ſi commun, ſur-tout en Normandie, que de voir des écoulemens pratiqués à portée du dépôt des fumiers, au moyen deſquels les eaux impregnées des parties les plus graſſes & les plus actives des fumiers, & les plus eſſentielles à la végétation, emportent en pure perte avec elles les réſidus les plus précieux, & ne laiſſent, pour ainſi dire, que le *caput mortuum* des Chymiſtes. Les gens qui croient bien labourer & bien fumer, ne voyent pas combien de bled eſt perdu pour eux & pour la Société par de telles pratiques.

7°. En remuant les fumiers, en formant de nouveaux lits, de nouvelles couches, on excite, on renouvelle même la fermentation, mais ſur-tout en y jettant une certaine quantité d'eau : l'on accélere ainſi la macération & la putréfaction. La réponſe à la 11°. queſtion en dira davantage ſur ce ſujet.

8°. Je ne penſe pas qu'il y ait dans le fumier des matieres ſuperflues & infécondes; ainſi il me paroit inutile de chercher des moyens pour l'évaporation de ces matieres. Si les parties aqueuſes étoient regardées comme nuiſibles aux terreins humides, elles ne le ſeroient ſûrement pas à un terrein ſec; & en tout cas, le fumier épars pendant quelques jours ſur le terrein auroit bientôt perdu ce prétendu vice. Au ſurplus, s'il ſe trouve quelques parties que l'on puiſſe regarder comme malfaiſantes dans le fumier nouveau, elles ſe diſſiperont en le laiſſant digérer.

9°. Je me garderois bien de chercher & d'employer des moyens pour empêcher le fumier de ſe conſommer, au moins en partie, puiſque c'eſt dans cet état que je le crois le plus profitable & le plus utile, & non pas délayé par des eaux courantes, abus énorme dont je viens de parler.

10°. Le défaut de fermentation dans le fumier eſt ſenſible par le défaut d'union & de chaleur : c'eſt en pratiquant ce qui a été dit à l'article 7 qu'on peut y remédier.

11°. Ce qui a peut-être le plus nui aux progrès de l'Agriculture, ce qui a excité la méfiance & même l'incrédulité des gens de la campagne, ce ſont les généralités ſi libéralement propoſées ſans prendre garde aux différences du terrein, au local & au climat. Un Agronome qui donne des loix générales en Agriculture, ne doit pas plus réuſſir & mériter de confiance, qu'un Médecin qui ordonneroit les mêmes remedes, le même régime indifféremment à tous ſes malades, ſans examiner la différence des tempéramens, des diſpoſitions, des accidens : *hoc opus, hic labor eſt.*

Voilà la difficulté : *quel eſt le meilleur engrais pour un terrein?* Je commence par demander quel eſt ce terrein, eſt-ce un terrein ſec, aride? Il faut un fumier gras, humide; comme celui de vache. Eſt ce un terrein froid, humide, compact? Il faut un fumier chaud, ſec, comme celui de cheval, de mouton, de poule, de pigeon, & ſur-tout celui d'homme reconnu pour précieux & ſi recherché dans pluſieurs pays, & jetté à l'eau dans le nôtre.

L'effet du fumier en général n'eſt-il que de procurer la diviſion des parties du terrein? Aide-t-il à la fécondité en communiquant à la terre une onctuoſité qui retient plus long-tems l'humidité ſi néceſſaire à la végétation? Enfin les huiles, les ſels qu'il y porte ne fourniſſent-ils pas à la ſubſiſtance, à l'accroiſſement des plantes? De célebres Naturaliſtes ſe ſont partagés ſur ces trois propriétés différentes; il s'eſt élevé de grands débats qui n'ont pas encore tourné décidément à l'inſtruction générale. Empreſſé à chercher & à reconnoitre la vérité, j'ai eu recours à l'expérience. Après avoir lu les livres, & dans la plûpart de ces livres beaucoup d'erreurs, j'ai tâché de lire dans celui de la nature, & j'ai cru y trouver que ces trois opinions bien entendues ſont vraies, & qu'on n'a eu tort que d'en adopter une excluſivement aux autres.